



**REUNION
D'INFORMATION**

Parents d'élèves de 6ème

Effectifs 6^{ème}

Année scolaire 2019-2020

6A	6B	6C	6D	6E	6Ulis	Total
22	20	25	21	20	5	113

Professeurs principaux de 6^{ème}

- 6^{ème} A : Monsieur MARION
- 6^{ème} B : Monsieur ADAM
- 6^{ème} C : Monsieur LEHERISSIER
- 6^{ème} D : Madame PENARD
- 6^{ème} E : Madame LE GOUT

Personnel de vie scolaire, santé et social

- CPE :

M. BENSABA Valery

- Infirmière :

Mme ABRELL Véronique

Présence au collège le lundi,
mardi et jeudi

- Assistante sociale :

Mme POTTIER Charlotte

Présence au collège le
jeudi

Prendre RDV auprès du
secrétariat du collège

Interdiction du portable au collège



- Deux **exceptions** doivent néanmoins être notées :
 - Les usages pédagogiques, encadrés par un professeur, du téléphone portable ou de tout autre équipement de communications électroniques;
 - Les dispositifs médicaux associant un équipement de communication dans le cadre d'un projet personnel de scolarisation (PPS) ou d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- **L'éducation aux médias et à l'information** doit permettre à tous les élèves d'apprendre à communiquer et à avoir un usage raisonnable et raisonné du téléphone portable.

Dispositif « DEVOIRS FAITS »

- Proposer aux élèves dans l'établissement un temps d'étude accompagné par un adulte (professeur ou AED) pour réaliser les devoirs
- Dispositif qui s'adresse aux élèves volontaires



Les Parents

- Carnet de liaison (rencontres : prise de rendez-vous)

Echanges :

- ENT : informations et accès au logiciel Pronote (emploi du temps, cahier de texte, absence de professeurs, incidents, agenda, menu, évaluations...)

Bourses scolaires

- information distribuée aux élèves par le biais des professeurs principaux

Demande à faire en ligne à l'adresse <https://teleservices.ac-caen.fr> en utilisant vos codes ENT **jusqu'au jeudi 17 octobre 2019**

Cantine

- DP 4 jours règlement par trimestre

Possibilité de régler par prélèvement en 10 fois
(se renseigner auprès de l'intendance)



LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

- Au conseil d'administration
- Aux conseils de classe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Instance décisionnelle de l'établissement :

affaires financières : vote du budget, compte administratif, budget des sorties facultatives...

affaires administratives : autorisation de signer des contrats, à recruter (emplois d'AED, AESH, CAE-CUI...)

affaires pédagogiques (vote de la répartition de la dotation Horaire globale), programme des sorties et voyages, vote du projet d'établissement, approbation du contrat d'objectifs

COMPOSITION DU CA

24 membres

Administration

- 8 membres :
- PL/ PLA
- AG
- CPE
- Elus : maire, 2 Conseillers départementaux
- Personnalité qualifiée

Personnels

- 8 membres dont 6 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et 2 représentants des personnels administratifs et techniques, ouvriers de service.

Usagers

- 8 représentants dont 6 pour les parents et 2 pour les élèves



LES ÉLECTIONS AU CA

→ **30 septembre 2019 minuit** : date limite de dépôt des listes de candidatures :

Qui peut déposer une liste ?

- les fédérations ou unions d'associations de parents d'élèves ;
- des associations déclarées ou non de parents d'élèves ;
- des parents d'élèves n'appartenant pas à une association de parents d'élèves
 - Au minimum deux noms par liste

→ **Vendredi 11 octobre 2019** : élection des représentants des usagers (13h-17h)

→ **1^{er} CA** : Jeudi 07 novembre 2019 à 17h30

PARENTS AUX CONSEILS DE CLASSE

- Les représentants des parents au conseil de classe : désignés par le chef d'établissement sur proposition des responsables des listes de candidats ayant obtenu des voix lors de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration, compte tenu des suffrages obtenus lors de cette élection (extrait de la circulaire n° 2006 - 137 du 28 août 2006)
- Date limite pour s'inscrire en tant que délégués parents d'élèves aux conseils de classe :
vendredi 18 octobre 2019

Emploi du temps définitif

- Lundi 16 septembre 2019



1^{er} trimestre :

- A partir du 25 novembre 2019

2^{ème} trimestre

- A partir du 09 mars 2020

3^{ème} trimestre :

- A partir du 15 juin 2020